

INTERVIEW | **JOSÉ RICHARD POUAMBI, PRÉSIDENT DU
HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION - HCC :**
"ACCENTUER LES ACTIONS DE FORMATION ET DE
SENSIBILISATION "



minuscafocus

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MINUSCA | #23 | JANVIER 2022



PHOTO MINUSCA / LEONEL SEREFO

**PROMOUVOIR LES DROITS
DE L'HOMME POUR MIEUX
PROTÉGER LES CIVILS**

SOMMAIRE

- 3** **ÉDITORIAL RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME POUR MIEUX PROTÉGER LES CIVILS**
- 5** **DROITS DE L'HOMME | PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME EN RCA : UNE MISSION AUX MULTIPLES FACETTES**
- 9** **RECOMMANDATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU SUR LA RCA : POINTS-CLÉS**
- 12** **PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE**
- 13** **INTERVIEW: JOSÉ RICHARD POUAMBI ACCENTUER LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION**
- 16** **IMPLIQUER DAVANTAGE LES CHEFS DES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA CAMPAGNE DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION**
- 18** **ZOOM SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE**
- 19** **SOUTENIR LE PROGRAMME DE RECONCILIATION EN RCA**
- 21** **ECHOS DES RÉGIONS: BANGUI BAMBARI BANGASSOU BIRAO KAGA-BANDORO OBO PAOUA**
- 28** **BANGUI ÉCHANGE ENTRE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ADJOINTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**
- 29** **3 QUESTIONS A... PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)**
- 30** **COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES : QUELQUES RÉALISATIONS ENTRE JUIN 2020 ET JUILLET 2021**
- 31** **PRÉPARATION ET CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME LE 10 DÉCEMBRE 2021**

EDITORIAL

Par Charles Antoine Bambara

RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME POUR MIEUX PROTÉGER LES CIVILS



Cérémonie du lancement de la formation du Club des droits de l'homme de la ville de Birao | Photo UN/DDH/ Bureau de terrain Birao

La protection des civils est l'une des responsabilités clés incombant à la MINUSCA en vertu de la Résolution 2552 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui définit son mandat. La promotion et la protection des droits de l'homme, y compris des droits de l'enfant, et la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit interviennent en complément du mandat de la MINUSCA en matière de protection des civils et incarne l'un des piliers fondateurs des Nations Unies. Le préambule du texte fondateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Charte de San Francisco, liait ainsi de manière intrinsèque droits de l'homme et protection des civils en déclarant les peuples des Nations Unies « résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui [...] a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, [et] à proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme ».

Au-delà de son rôle de documentation des violations des droits de l'homme, la Division des droits de l'homme (DDH) de la MINUSCA est présente au quotidien sur le terrain et conduit de nombreuses activités auprès des Centrafricains et en soutien aux autorités centrafricaines. La DDH a ainsi étroitement travaillé avec les plus hautes autorités étatiques en faveur de la ratification de certains instruments internationaux de protection des droits de l'homme, la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHLF), ou encore l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réconciliation et réparations (CVJRR). Cette collaboration s'inscrit en parfaite concordance avec le cri d'armes inscrit au-dessus du blason de la République centrafricaine : « Zo kwe zo », qui signifie en langue sango que « toute personne est un être humain ».



■ Juillet 03, 2021 Mission d'investigation conjointe de la MINUSCA et entretien avec la population au village Koubou à Ndele/MINUSCA DDH

Néanmoins, la situation des droits de l'homme ainsi que celle de la protection des civils restent préoccupantes en République centrafricaine. La crise sanitaire liée au COVID-19, les inondations ayant causé une baisse de la production agricole, et le contexte sécuritaire détérioré ont fortement aggravé la situation humanitaire à travers le pays et causé d'importants mouvements de populations, qui se trouvent alors en situation de vulnérabilité et de précarité accrues.

Dans ces circonstances, le rôle de la DDH au sein de la MINUSCA et dans le processus de rétablissement de la paix et de la cohésion sociale en Centrafrique apparaît essentiel. Outre les souffrances qu'elles engendrent sur les populations, les violations des droits de l'homme ont un lien clair avec les causes profondes des crises successives qu'a connues le pays et qui le déstabilisent.

Le présent magazine, fruit de la collaboration entre la DDH et la Division de la Communication

stratégique et de l'information publique, se propose non seulement d'offrir à ses lecteurs des informations pertinentes en matière de prévention et de promotion des droits de l'homme en RCA mais également de leur faire découvrir les différentes facettes du travail de la DDH.

Bonne lecture !

Charles Antoine Bambara
Directeur de la Division de la Communication
stratégique et de l'information publique

Hanan Talbi

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME EN RCA UNE MISSION AUX MULTIPLES FACETTES

Par Hanan Talbi, Directrice de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA, Représentante de la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en RCA.

« **Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,**

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression...

Préambule, Déclaration Universelle des Droits

de l'Homme

En 1948, l'Assemblée générale a proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'instrument de référence reconnaissant les droits fondamentaux inhérents à chaque personne. Le principe de l'universalité des droits humains est la pierre angulaire du droit international des droits de l'Homme, indiquant que nous avons tous le droit de les exercer sur un pied d'égalité.



Les droits de l'homme sont inaliénables. On ne peut y déroger, sauf dans des circonstances particulières et dans le respect de la légalité ; l'indivisibilité et l'interdépendance de ces droits. Jusqu'en 1979, les femmes ne bénéficiaient pas complètement d'un éventail leur permettant de jouir pleinement de

leur droit politique, économique, civil et socio-culturel. Cette protection leur a été accordée dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée aujourd'hui par 189 pays et dont la République centrafricaine est membre depuis le 21 juin 1991.



■ Décembre 09, 2021 Dialogue interactif entre la RSSG et les défenseurs des droits de l'Homme/MINUSCA

Lors de la conférence de Beijing (République populaire de Chine) du 4 au 15 septembre 1995, les gouvernements y participant ont déclaré vouloir « garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales. »

Les droits humains s'inscrivent donc au cœur de la raison d'être de l'ONU. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) est l'entité principale du système des Nations unies en charge de la promotion et de la protection des droits humains dans le monde, et aussi pour mission de soutenir les gouvernements dans l'implémentation des droits fondamentaux à travers ses diverses représentations sur le terrain. L'organe principal du HCDH est le Conseil des droits de l'Homme, composé de 47 Etats membres des Nations unies, où les violations des droits humains sont adressées et des recommandations faites à l'Etat concerné.

Le 24 février 2020, le Secrétaire général des Nations unies a lancé son appel à l'action pour les droits humains devant le Conseil des droits de l'Homme. Reposant sur sept (7) sept axes, l'appel met en relief l'interdépendance des droits de l'homme. Le premier est la réalisation de l'agenda 2030 sur les objectifs de développement durable ; le second, consiste en la prévention des conflits, surtout en respectant et promouvant les droits des personnes défavorisées, tout en répondant aux problèmes

lorsqu'ils se posent afin de minimiser les lourdes conséquences humanitaires ; le troisième est de s'assurer de l'égalité des sexes et les droits des femmes, qui sont souvent victimes de conflits armés et d'autres formes d'inégalités ; le quatrième, vise à garantir la participation citoyenne dans la gestion des affaires étatiques, et de remettre l'espace civique faisant souvent objet de restrictions liées aux libertés d'expression, de réunion, et d'association ; le cinquième est de protéger les générations futures en luttant contre les changements climatiques, qui affectent aussi la réalisation des droits humains ; le sixième, consiste à encourager les actions collectives et multilatérales, pour ensemble répondre aux questions des droits humains ; le septième, est de protéger les nouvelles formes d'exercice des droits humains via les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle.

Travailler au respect des droits de l'homme est une tâche essentielle et centrale dans les missions de maintien de la paix, dont les mandats sont établis par le Conseil de sécurité des Nations unies selon les besoins de chaque pays. Dans la Résolution 2605 du 15 novembre 2021 sur le renouvellement du mandat de la MINUSCA, créée le 10 avril 2014, la réalisation des droits humains continue d'être un élément indispensable de la sortie de crise de la République centrafricaine. Les groupes armés, ainsi que le gouvernement, signataires de l'APPR-RCA du 6 février 2019, sont tenus de respecter et de mettre en œuvre leurs responsabilités y

énoncées, en s'assurant du respect inconditionnel des droits humains. Tous les jours, les officiers des droits de l'homme assurent que les violations de ces obligations et des droits humains soient documentées et rapportées.

La DDH, représentant le HCDH en Centrafrique, a la responsabilité d'accompagner le gouvernement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des conventions de droits humains ainsi qu'à former les institutions gouvernementales et non-gouvernementales. L'Etat est avant tout le premier responsable dans la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. À travers nos douze bureaux de terrain à Bambari, Bangassou, Bangui, Berberati, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro, Ndele, Obo et Paoua, la DDH a un ancrage important auprès des centrafricains et des centrafricaines, notamment en matière des trois axes que recouvre son travail – la protection, la promotion et la prévention. Entre octobre et décembre 2021, la DDH a organisé et participé à au moins 433 activités qui ont directement bénéficié à au moins 10,565 individus, y compris 3,898 femmes de toutes les couches sociales. La DDH a effectué au moins 139 visites de monitoring et de suivi des droits humains auprès des populations locales, les autorités locales et administratives, 101 réunions de plaidoyers avec les autorités judiciaires et administratives, 48 visites de monitoring des centres de détention, ainsi que 35 ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

Ainsi, la DDH a étroitement soutenu la création et l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réconciliation et réparation (CVJRR) à travers par exemple la facilitation de l'organisation d'une retraite au profit des commissaires nouvellement nommés afin que ces derniers puissent bénéficier de l'expertise et des leçons apprises par leurs pairs burundais, gambiens, ivoiriens, maliens, péruviens, sierra-léonais, togolais, et tunisiens, mais également d'une visite de travail en Afrique du Sud où ils ont pu se familiariser avec le travail de la Commission Vérité et réconciliation (CVR) sudafricaine et les techniques d'inclusion des groupes vulnérables dans le processus de la CVJRR.

Les lieux de détention des commissariats, gendarmerie, maisons d'arrêt et d'autres lieux de détention font l'objet d'activités de monitoring

hebdomadaires rigoureuses. La DDH assiste également le gouvernement en matière de réforme du secteur pénitentiaire.

Chaque année, les membres des organisations de la société civile bénéficient de séances de sensibilisation sur les droits humains et de renforcement de capacités. Cela contribue également au développement et au renforcement d'une population et d'une société civile robuste, un élément essentiel au bon fonctionnement de toute démocratie. Ces organisations travaillent à leur tour avec les autorités afin de protéger et promouvoir les droits humains en République centrafricaine.

Enfin, il est également important de souligner que la DDH comprend deux sections spécifiquement dédiées à la protection de l'enfance (SPE) d'une part, et des femmes d'autre part. Celles-ci jouent un rôle spécifique de sensibilisation, de renforcement des capacités et de protection physique des personnes concernées. La SPE par exemple travaille avec toutes les parties au conflit afin de les sensibiliser sur les droits des enfants et à soutenir le retour des enfants enrôlés de force ou utilisés par les groupes armés, y compris en faisant le lien avec les partenaires humanitaires afin qu'ils puissent bénéficier du soutien médico-social nécessaire. De même, la Section dédiée aux violences sexuelles liées au conflit (VSLC) est en contact régulier avec les organisations internationales et locales en mesure d'apporter l'assistance médico-psychologique et légale aux survivants de VSLC, mais soutient également les réformes entreprises par le gouvernement afin de mettre fin à l'impunité dont jouissent, bien souvent, les auteurs de ces crimes.

Les droits de l'homme constituent une préoccupation transversale, intimement liée au droit au développement et aux objectifs de développement durable. Il s'ensuit que le rôle de la DDH est aussi vaste que varié, et parfois méconnu. S'il nous est impératif de suivre de près la situation des violations et abus des droits humains en République Centrafricaine et d'en alerter le cas échéant les autorités et la communauté internationale, notre travail va bien au-delà. La prévention et la promotion des droits de l'homme, aux côtés du gouvernement, constituent des axes essentiels de notre mission.

DE JANVIER À SEPTEMBRE 2021

➔ **LA DDH A DOCUMENTÉ 982 VIOLATIONS/ABUS DES DROITS DE L'HOMME** AYANT AFFECTÉ ENVIRONS **1981 VICTIMES DONT EN MOYENNE 938 HOMMES.**

➔ **LES GROUPES ARMÉS SONT RESPONSABLES DE 371 VIOLATIONS AFFECTANT 663 VICTIMES ALORS QUE LES FORCES ÉTATIQUES APPUYÉES PAR LES AUTRES PERSONNELS DE SÉCURITÉ SONT AUTEURS DE 238 VIOLATIONS POUR 443 VICTIMES.**

➔ **LES GROUPES ARMÉS SIGNATAIRES DE L'APPR-RCA SONT PRÉSUMÉS AUTEURS DE 541 INCIDENTS D'ABUS DES DROITS DE L'HOMME AYANT AFFECTÉ 1097 VICTIMES (55,37% DU NOMBRE TOTAL DES VICTIMES).**

RECOMMANDATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU SUR LA RCA : POINTS-CLES

« Les préparatifs d'un dialogue républicain me semblent de bon augure, toutefois un tel processus ne pourra être couronné de succès que s'il est véritablement inclusif et que si des griefs légitimes sont entendus et pris en compte. Il est primordial que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer, y compris les groupes armés qui ont renoncé à la violence, l'opposition, la société civile, les femmes, les jeunes et les chefs religieux venus des quatre coins du pays. J'encourage les acteurs politiques à rester mobilisés et à instaurer la confiance. Tous les groupes armés doivent cesser immédiatement les violences pour participer de manière constructive au processus de paix.

Il importe que soit formé un nouveau gouvernement inclusif, qui sera investi de responsabilités importantes pour faire avancer les réformes institutionnelles et régler les problèmes auxquels font face tous les Centrafricains et Centrafricaines, y compris les communautés minoritaires. Je relève avec inquiétude les obstacles qui entravent la participation politique pleine, égale et effective des femmes et j'encourage les autorités à s'employer à défendre la place des femmes dans les postes soumis à élection. Les prochaines élections locales, si elles associent toutes les parties, offriront une excellente occasion d'élargir le paysage politique et d'étendre le pouvoir de décision aux groupes sous-représentés et aux communautés minoritaires, et ouvriront la voie à la décentralisation et au renforcement de la gouvernance locale.

Je salue l'engagement du Président en faveur de l'Accord politique, seule voie viable pour un règlement durable de la crise. L'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord offre la possibilité de donner un nouvel élan au processus, ce qui requiert la participation continue et de bonne foi de tous les signataires ainsi que le soutien des garants et des facilitateurs. Il convient de préserver le caractère inclusif des mécanismes de mise en œuvre de l'Accord, qui ont offert un espace



□ Antonio Guterres- Secrétaire général des Nations Unies/Photo UN

pour un véritable dialogue, notamment au niveau local.

Je suis profondément préoccupé par le recours excessif à la force, qui pourrait mettre en péril le travail accompli par les autorités pour ce qui est de la promotion de la cohésion sociale et de l'extension de l'autorité de l'État. Je suis particulièrement inquiet de l'augmentation notable des violations des droits humains et des atteintes à ceux-ci, y compris les violences sexuelles liées au conflit, des abus ciblés et de la stigmatisation des minorités ethniques et religieuses, ainsi que de l'emploi excessif de la force, quels qu'en soient les auteurs, y compris les groupes armés, les forces de défense nationale et les forces de sécurité intérieure, ainsi que le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité. Ces violations et atteintes risquent de réduire à néant les acquis fragiles et difficilement gagnés ; la souffrance endurée par la population compromet la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Je suis tout aussi préoccupé par les déplacements forcés, la discrimination exercée contre certaines communautés et l'émergence de conflits au sujet des ressources territoriales et naturelles. Je prie le Gouvernement de veiller à ce que toutes les forces en présence et l'ensemble du personnel chargé de

la sécurité en République centrafricaine respectent les dispositions applicables du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à ce que justice soit faite.

Je suis profondément alarmé par l'augmentation inacceptable et sans précédent des menaces et des actes hostiles contre la MINUSCA, qui sont le fait des forces de sécurité nationales ainsi que du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et des autres agents de sécurité. Cela fait obstacle à l'exécution du mandat de la Mission et pose de graves risques pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Ces actes contreviennent aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'accord sur le statut des forces. J'invite le Président à donner suite à l'engagement qu'il a pris de veiller à ce que ces hostilités cessent immédiatement et de traduire les coupables en justice.

Les campagnes de désinformation qui cherchent à inciter à la haine et à la violence, notamment dans les médias locaux et sur les médias sociaux, ont des effets délétères dans le pays. Je salue et relève le fait que le Président a condamné publiquement les incitations qui visent des organisations internationales, en particulier la MINUSCA, et j'appelle le Gouvernement à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires aux fins de la mise en œuvre concrète des mesures annoncées, y compris la poursuite des instigateurs, l'objectif étant de protéger la population et les partenaires internationaux qui œuvrent dans le pays.

La crise humanitaire aiguë qui sévit en République centrafricaine est profondément préoccupante. En effet, en raison des violences actuelles et de la pandémie de COVID-19, le nombre de personnes ayant besoin de protection et d'assistance s'est multiplié. Dans les zones touchées par les conflits, le contexte dans lequel les activités de protection sont menées est particulièrement délicat du fait de la destruction des infrastructures et des attaques perpétrées contre les travailleurs et les biens humanitaires. Je demande au Gouvernement et à tous les acteurs armés présents dans le pays de permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée sans entrave. J'en appelle à la générosité des bailleurs de fond et des partenaires pour qu'ils restent mobilisés et qu'un soutien financier soit apporté au plan de réponse humanitaire du pays.

J'invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour atteindre les populations isolées et renforcer la qualité des services fournis aux citoyennes et aux citoyens

dans le cadre de ses efforts pour étendre l'autorité de l'État. Pour récupérer les territoires tombés sous le joug des groupes armés et en garder le contrôle par la suite, il importe de s'efforcer de renforcer la cohésion sociale.

Le Gouvernement est encouragé à poursuivre la mise en œuvre de sa vision du secteur de la sécurité, telle qu'elle figure dans sa stratégie nationale pour le secteur de la sécurité et ses plans sectoriels. Je me félicite des progrès réalisés en matière de contrôle, notamment des travaux de l'Inspecteur général des forces armées et du rétablissement du système de justice militaire. J'appelle le Gouvernement à mettre en place, grâce au soutien unifié, coordonné et transparent de tous les partenaires, des institutions de sécurité professionnelles, inclusives et apolitiques. Il demeure primordial de renforcer la bonne gouvernance, le commandement et le contrôle ainsi que les capacités de ces institutions aux fins de la préparation opérationnelle minimale des forces de défense nationale et des forces de sécurité intérieure et il importe que cela soit érigé en priorité.

Il est indispensable de lutter contre l'impunité pour parvenir à une paix durable. Je salue l'engagement pris par les autorités nationales de s'attaquer aux crimes graves perpétrés contre les civils et d'enquêter sur les attaques ayant ciblé des soldats de la paix. Il est en outre impératif d'adopter une approche équilibrée pour ce qui est de la responsabilité pénale de toutes les parties. Je ne puis que souligner l'importance du rôle de l'appareil judiciaire national, qui doit faire respecter la loi de manière impartiale et indépendante et veiller à ce que les détenus jouissent des garanties d'un procès équitable et vivent dans des conditions décentes. Je me félicite des travaux importants de la Cour pénale spéciale et j'encourage les efforts visant à poursuivre la mise en marche des travaux de la Cour et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui constituent des piliers importants de la justice transitionnelle.

Je salue l'engagement qu'ont pris la République centrafricaine et le Tchad de résoudre les tensions récemment survenues à la frontière par la voie diplomatique. En outre, je me félicite de la visite conjointe effectuée au début du mois de juin, qui témoigne de l'engagement fort et continu des partenaires internationaux en faveur de la paix et de

la stabilité en République centrafricaine. J'encourage la communauté internationale, y compris le groupe de travail créé par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à se concerter étroitement avec les autorités nationales et ses partenaires. J'invite les garants de l'Accord politique, l'Union africaine et la CEEAC, ainsi que les pays voisins, à coordonner étroitement leurs efforts pour renforcer la stabilité dans la région. L'ONU se tient prête à soutenir les initiatives régionales, notamment les efforts visant à donner un nouvel élan aux mécanismes régionaux de coopération politique et de sécurité conjointe.

Dans ce contexte hautement fragile, la présence de la MINUSCA s'est avérée essentielle pour fournir un espace où voir émerger des solutions politiques durables en République centrafricaine. Conformément à l'autorisation donnée dans la résolution 2566 (2021), il est capital de continuer à renforcer la MINUSCA pour que celle-ci, qui a atteint la limite de ses capacités, soit dotée d'assez de moyens pour s'acquitter pleinement de son mandat, en particulier la protection des civils, sans préjudice de la responsabilité de protéger la population qui revient au premier chef aux autorités internationales. J'apprécie grandement

que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police soient disposés à accélérer le déploiement de ces capacités essentielles, qui viennent renforcer la capacité de la MINUSCA d'aider à créer des conditions propices à l'avancement du processus de paix.

Je souhaite exprimer mon soutien et ma profonde gratitude à mon représentant spécial, Mankeur Ndiaye, pour son dévouement constant au processus de paix en République centrafricaine et son leadership inébranlable. J'appelle toutes les parties prenantes à lui accorder un appui sans réserve pour que se concrétisent une paix durable, la stabilité et le développement durable. Je remercie également tout le personnel de la MINUSCA, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales, ainsi que tous les autres partenaires pour leur précieuse contribution. »

Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en République centrafricaine, 16 juin 2021



Célébration de la journée internationale des droits de l'homme à Paoua | Photo UN/DDH/ Bureau de terrain Paoua

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Dans le cadre électoral, le Haut conseil de la communication a privilégié une large diffusion des messages de sensibilisation et la portabilité de l'information afin d'œuvrer pour la paix, la cohésion sociale et l'inclusion. Ces outils de promotion des droits de l'homme se sont révélés très efficaces dans la prévention des conflits, la lutte contre l'exclusion et les discriminations. La campagne électorale s'est déroulée dans une large mesure sans heurts et sans incidents majeurs relatifs au recours aux discours de haine et d'incitation à la violence.

La lutte contre les discours de haine et l'incitation à la violence fait partie intégrante du mandat de la MINUSCA et de la stratégie de la DDH en matière de prévention des violations et abus des droits de l'homme en période électorale. Pour ce faire, la DDH collabore avec plusieurs partenaires, dont le Haut conseil de la communication (HCC) qui a pour mission de « veiller à ce que les organes de presse écrite et les programmes des services de radiodiffusion sonore et de télévision ne contiennent aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, d'éthnie, de région de sexe, de mœurs, de religion, de nationalité ou de toute considération d'ordre idéologique ou philosophique ».

La DDH soutient notamment le HCC dans la mise en œuvre du Plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Compte tenu du risque accru en période électorale, les activités de sensibilisation et lutte contre les messages de haine et d'incitation à la violence organisées avec l'appui technique et financier de la DDH, aussi

bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays au bénéfice de plus de 4000 bénéficiaires, dont une majorité de femmes, issus des institutions et départements ministériels, des associations de femmes, des jeunes étudiants, du Conseil national de la jeunesse, des partis politiques, et des confessions religieuses. .

Du 26 au 28 janvier 2021, le HCC, toujours avec l'appui de la DDH, a également organisé un atelier thématique avec les acteurs nationaux et internationaux sur leurs engagements dans le cadre de la prévention de l'incitation à la haine, à la violence et la gestion des rumeurs post électorales. Cet événement de haut-niveau a rassemblé plus de 150 participants, notamment des autorités locales, des associations des femmes et des jeunes, des comités locaux de paix, des leaders religieux, des responsables de l'administration publique et privée, des responsables ou représentants des partis politiques, des responsables des médias, des organisations artistiques et culturelles et des représentants des forces de défense et de de sécurité.



Atelier de sensibilisation contre les discours de haine, à l'intention des journalistes/MINUSCA - Hervé Serefo



• José Richard Pouambi, Président du HCC/Photo HCC

INTERVIEW

José Richard Pouambi

PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION - HCC

“ACCENTUER LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION”

Les discours de haine et d'incitation à la violence ont contribué à exacerber les crises violentes successives ayant affecté le pays depuis 2013. Dans cet entretien, le Président du Haut conseil de la communication, José Richard Pouambi, revient sur la contribution de cette institution à la prévention et à la lutte contre la désinformation, les rumeurs et les discours de haine.

Par Division des Droits de l'Homme

Quelles sont les actions majeures entreprises par votre institution entre juin 2020 et juillet 2021 ?

José Richard Pouanbi: Les grandes actions entreprises, avec la MINUSCA et plus particulièrement via sa Division des Droits de l'Homme (DDH), rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de la prévention de l'incitation à la haine et à la violence. En effet, sitôt après le lancement officiel du Plan national par le Chef de l'Etat le 20 juillet 2019, le Haut conseil de la communication a obtenu l'appui de la MINUSCA pour la réalisation des activités ci-après : une campagne de sensibilisation des autorités locales (maires, chefs de groupes et chefs de quartiers) des arrondissements de Bangui, sur la lutte contre l'incitation à la haine et à la violence ; des ateliers de sensibilisation des responsables des conducteurs des taxis, bus et taxi-motos des arrondissements de Bangui, Bimbo et Begoua sur la lutte contre les messages de haine et la violence en leur milieu ; un atelier de formation des acteurs culturels et artistes sur la prévention de l'incitation à la haine et à la violence ; et un atelier de sensibilisation des femmes membres de la communauté musulmane sur la prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Par ailleurs, dans le cadre du processus électoral, le HCC a sollicité et obtenu de la DDH un appui financier pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des élections afin de garantir des élections apaisées. Ces activités se sont tenues dans les préfectures de la Ouaka (Bambari et Grimari), la Kémo (Sibut), l'Ombella-M'Poko (Damara, Samba, Gbaloko et Bimbo 4) et la Lobaye (Mongoumba et Batalimo).

Signalons que, compte tenu de la crise militaro-politique qui a secoué le pays depuis le mois de décembre 2020 avec les attaques lancées par la CPC et aussi l'ampleur des campagnes de haine à travers les réseaux sociaux, le HCC a mené deux grandes activités à Bangui. Il s'agit, d'une part, d'un atelier thématique avec les acteurs nationaux et internationaux sur le rappel des engagements sur la prévention de l'incitation à la haine, à la violence et la gestion des rumeurs post électorales ; et d'autre part, d'un atelier thématique avec les jeunes du Conseil national de la jeunesse (CNJ), des jeunes professionnels, des étudiants de l'Université de Bangui et des jeunes des partis politiques, sur leurs contributions à la prévention de l'incitation à la haine, à la violence et la gestion des rumeurs à

travers les réseaux sociaux.

Avez-vous rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ?

Les difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités sont en grande partie liées aux perturbations occasionnées par l'attaque de la CPC ; dans le format initialement prévu, le HCC avait préconisé de réaliser ces activités dans des localités de certaines villes de province mais compte tenu de ces attaques et de l'insécurité généralisée, les activités ont été délocalisées ou réorientées afin d'atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, certaines conséquences de la crise, telles que la flambée des prix, ont influé négativement sur la bonne tenue des activités. Le contexte sanitaire marqué par la pandémie COVID 19 et les restrictions et mesures prises par le Gouvernement ont également causé du retard dans l'organisation de certaines activités.

La lutte contre les fakes-news, les discours incitatifs à la haine et à la violence font partie de votre mandat. Comment votre institution mène ce combat ? Quel en est l'impact ? Avez-vous des défis particuliers ?

Le Haut conseil de la communication étant l'institution chargée de la mise en œuvre du Plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence a impulsé plusieurs initiatives à travers des formations et des sensibilisations qui ont permis à certaines organisations à s'impliquer dans cette lutte. C'est dans ce cadre que plusieurs organisations ont été créées et participent aujourd'hui à la lutte contre les messages de haine et de violence. Nous pouvons citer, entre autres : l'association des bloggeurs et fact-checkers, l'association des journalistes sensibles au conflit, certaines ONG et associations de femmes, et la Coordination des femmes de la plateforme des confessions religieuses qui mènent des activités de lutte contre les messages de haine, la désinformation et les rumeurs.

Ces actions ont eu pour impact le changement des mentalités constatées auprès des communautés. Bien que du travail reste à faire, les populations commencent à comprendre le message et s'activent dans les actions de cohésion sociale et de vivre ensemble.

Les défis sont énormes, certaines villes et provinces n'ont pas encore bénéficié de sensibilisation. L'influence des réseaux sociaux sur les jeunes avec toutes les manipulations possibles peut annihiler tous les efforts consentis. Pour ce faire, le HCC doit accentuer les actions de formation et de sensibilisation auprès des médias, des communautés à la base, des autorités afin que toutes les couches soient impliquées dans cette lutte et garantir la paix et la stabilité dans notre pays.

Qu'en est-il de la collaboration avec la MINUSCA/DDH ?

Notre collaboration avec la MINUSCA est excellente. Grâce à l'appui constant de la DDH, le HCC a mené plusieurs activités qui ont concouru à atténuer les actions de violence tant à Bangui que dans l'arrière-pays.

Ainsi, le HCC sollicite la disponibilité de la MINUSCA à travers la DDH pour l'accompagner dans la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du Plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Le HCC préconise la vulgarisation du Plan national sur toute l'étendue du territoire national et la préparation d'un Rapport national de la mise en œuvre effective du Plan national. A cela s'ajoutent le lancement de la grande campagne nationale de lutte contre la haine et la violence dans le cadre de la vulgarisation de la Loi relative à la liberté de communication en Centrafrique, ainsi que la formation des journalistes et des acteurs locaux sur la lutte contre la désinformation et la gestion des rumeurs sur les réseaux sociaux, ainsi que le renforcement des capacités du service de monitoring à travers la dotation en équipements et la formation des agents du monitoring.



Atelier de sensibilisation contre les discours de la haine à l'intention des journalistes/MINUSCA- Leonel Grothe

IMPLIQUER DAVANTAGE LES CHEFS DES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA CAMPAGNE DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION



Clôture de l'atelier d'information et sensibilisation des défenseurs des droits de l'homme et des membres de la société civile / Photo UN/MINUSCA- Leonel Grothe

Dans le cadre des efforts de lutte contre les désinformations en Centrafrique, des membres de la société civile et des rédacteurs en chef des organes de presse ont été conviés à une session de sensibilisation qui s'est déroulée du 14 au 15 juin 2021 à Bangui.

La désinformation et les "fake news" (fausses informations) prennent une ampleur de plus en plus grandissante en RCA, exacerbées par les nouvelles technologies, notamment les réseaux sociaux et autres canaux de communication.

C'est pour faire face à ce phénomène que la MINUSCA a décidé de financer cette session dont le principal but visé est de renforcer l'implication des blogueurs et les organes de presse dans la lutte contre les messages de haine et d'incitation à la violence sur les réseaux sociaux.

Occasion pour Serge Lambas, rédacteur en chef du journal l'Etoile, d'appeler ses pairs au respect de la règle de l'art, afin de contribuer efficacement à la lutte contre les messages haineux qui fragilisent le socle du vivre ensemble dans le pays. « Quand une information n'est pas orientée vers une bonne cible, cela pose de sérieux problèmes au sein de la société et les conséquences sont grandioses. Donc, en tant que journalistes, nous devons donner des informations avec des sources préalablement vérifiées pour que cela profite à la population, conformément à notre éthique et déontologie », a-t-il plaidé.

Thibaut Logbama Mokole, Secrétaire général des victimes, se réjouit pour sa part de cette initiative qui, selon lui contribuera à freiner ce fléau en RCA. Après cette formation, nous allons repartir vers nos bases respectives pour montrer à nos membres comment utiliser les réseaux sociaux, notamment Facebook, comment éviter de publier de fausses informations, entre autres », a-t-il promis.

L'organisation de cette sensibilisation est à mettre à l'actif de la synergie constituée de l'Association des blogueurs centrafricains, le Consortium des journalistes contre la désinformation et l'Association des Fake check de Centrafrique.

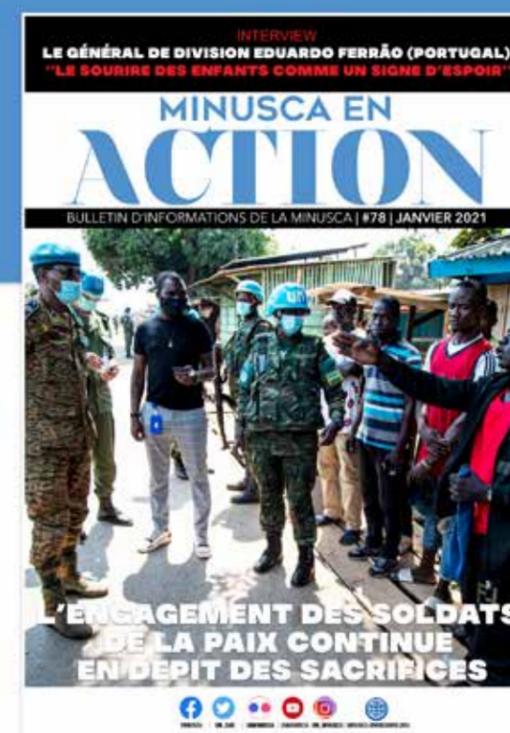
Par Deubalbet Wewaye

- Du 21 au 23 décembre 2020, le réseau des journalistes sensibles au conflit et à la prévention des messages de haine a organisé un atelier sur la déontologie lors de couverture du processus électoral à l'intention des journalistes et des responsables de média. La DDH a pu animer un module où l'emphase a été mise sur le code de conduite à respecter et sur la manière de prévenir et contrer les messages de haine et l'incitation à la violence.

- Les 26, 27 et 28 avril 2021, la Division des Droits de l'Homme a apporté un appui technique et financier à l'Association des Blogueurs de Centrafrique (ABCA) dans l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des blogueurs, notamment sur les techniques de fact-checking, quant à leur implication dans la lutte contre les discours de haine, l'incitation à la violence et aux fausses rumeurs.

- Du 6 au 8 avril 2021, du 06 au 08 avril 2021, Women Act For Living Together (WALT), avec l'appui financier et technique de la DDH, a organisé un atelier de sensibilisation sur le rôle des femmes dans la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les discours de haine pendant la période électorale en RCA pour 50 bénéficiaires.

NOTRE MAGAZINE ILLUSTRÉ TRAITANT DE SUJETS...



...GÉNÉRALISTES OU SPÉCIALISÉS DE LA MINUSCA

ZOOM SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

Le Groupe de travail de la société civile sur la justice transitionnelle a été créé le 17 juillet 2017 afin de mettre en lumière les abus passés. Il est composé de 56 associations et mouvements.

Ce groupe de travail a pour mission d'appuyer le processus de justice transitionnelle et aider à l'opérationnalisation de la CVJRR par l'organisation d'activités de plaidoyer sur les droits de l'homme et de renforcement de capacités et des campagnes de sensibilisation de masse visant les différentes couches de la société afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation nationale.

Pour le groupe de travail, la société civile a un rôle capital à jouer non seulement dans le secours humanitaire, la lutte contre la pauvreté mais aussi dans la promotion de la réconciliation nationale par la détermination des causes profondes des conflits, afin de les comprendre et d'y remédier. Aussi entend-elle jouer un rôle primordial dans la lutte contre l'impunité notamment dans la gestion et la préservation des archives.

Depuis le vote de la loi portant sur la création, le fonctionnement et l'organisation de la CVJRR, le groupe de travail a multiplié les activités de sensibilisation et de vulgarisation.

Par Force MINUSCA

LA SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2017, grâce à l'appui technique et financier de la MINUSCA/DDH, le groupe de travail a formé plus de 3000 personnes et sensibilisé plus de 37 000 personnes dont une majorité de femmes aussi bien à Bangui que dans les préfectures.

SOUTENIR LE PROGRAMME DE RECONCILIATION EN RCA



□ Le comité d'organisation du dialogue républicain (à gauche) et les membres du gouvernement (à droite)/MINUSCA- Leonel Grothe

Les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) sont des violences dirigées spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe. En 2020, plusieurs activités ciblées ont été menées par la police de la des Nations Unies (UNPol) et l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) dans le cadre de la lutte contre les VSBG.

Le processus de justice transitionnelle en République centrafricaine repose sur quatre piliers : la vérité, la justice, la réparation et la réconciliation. Grâce à une forte volonté politique et une implication importante de la société civile, les avancées sont notables. La DDH est partenaire du Ministère chargé de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale et l'accompagne dans la mise en œuvre de son mandat.

Dans le deuxième semestre de l'année 2020, la

concrétisation et l'opérationnalisation de la CVJRR ont été accélérées. De ce fait,

, le 30 juillet 2020, le Président de la République a adopté deux décrets, co-signés par le Premier Ministre et la Ministre chargée de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale. Le premier, Décret N° 20.270, porte sur la nomination des neuf membres de la Commission de sélection provenant des institutions suivantes : Assemblée nationale, ministère de la Justice, société civile, Nations Unies et Union africaine. Le deuxième,

Décret N° 20.271, porte sur le fonctionnement de la Commission de Sélection et de son Secrétariat Technique. Ce dernier est composé de six membres dont un coordonnateur du gouvernement, un expert du ministère de la Réconciliation nationale qui fait office de rapporteur, un expert financier et trois membres issus respectivement des Nations-Unies, de la société civile et de l'Assemblée nationale.

La Division des Droits de l'Homme a apporté un appui technique et financier afin d'accompagner le processus. LA DDH a siégé en tant que membre au comité de sélection ainsi qu'au secrétariat technique. Elle a également contribué à fournir du matériel bureautique, à travers les fonds PBF et les fonds programmatiques de la MINUSCA.

Le 6 septembre 2020, un appel à candidatures a été lancé pour le poste de commissaires de la CVJRR. Du 14 au 25 septembre 2020, a eu lieu la réception des dossiers individuels des organisations énumérées dans la loi n° 20.009. Le 2 novembre 2020, 94 candidatures ont été enregistrées et, après délibération, 42 candidats dont 18 femmes ont été retenus.

Les étapes dans le processus de sélection des futurs commissaires ont été la vérification des antécédents, la conduite des entretiens, la sélection et la recommandation des 11 candidats selon les critères établis par la loi n° 20.009, et la transmission des noms des 11 candidats aux fonctions de Commissaires de la CVJRR au Président de la République pour approbation.

La DDH a encouragé une mise en œuvre du processus de sélection avec intégrité, de façon

inclusive, en s'appuyant sur un large éventail de professions et d'expériences et suivant les normes internationales pour une crédibilité de la CVJRR.

Il y a eu malheureusement un retard dans la finalisation des travaux de la commission de sélection. Cette situation a amené le Président de la République à prendre un nouveau décret (décret n° 20356) prolongeant la vie de la commission de sélection jusqu'au 15 décembre 2020. Le processus a été conduit avec succès grâce à l'appui de tous les acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

Ainsi, le 31 décembre 2020, un décret présidentiel a officialisé le choix des 11 Commissaires dont cinq femmes. Dans le même temps, la DDH a poursuivi son appui technique et financier à la société civile. Ainsi la Coordination Nationale des Associations de victimes (CNAV) a bénéficié d'un appui de la DDH pour la commémoration de la journée nationale des victimes le 11 mai 2021. Par ailleurs, le Groupe de travail de la société civile sur la justice transitionnelle a bénéficié lui aussi de l'appui de la DDH dans l'organisation d'ateliers et campagnes de vulgarisation de la loi portant sur la création, le fonctionnement et l'organisation de la CVJRR.

La CVJRR s'est dotée d'un bureau élu, le 16 juillet 2021, avec à sa tête, Me Edith Douzima et deux Vice-présidents Serges Hubert Bangui et Huguet Francis Mongombe respectivement 1er Vice-Président et 2ème Vice-Président.

Par Division des Droits de l'Homme



Les participants au dialogue inter-religieux, organisé du 11 au 17 octobre 2021/MINUSCA- Leonel Grothe

ECHOS DE RÉGIONS



Visite d'une équipe de la MINUSCA à la maison d'arrêt des femmes de Bimbo/MINUSCA - Hervé Sereffio

BANGUI : VISITES DES LIEUX DE DÉTENTION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le bureau de terrain de Bangui de la DDH, couvre la capitale, Bangui et les préfectures de l'Ombella M'Poko et de la Lobaye. Depuis 2020, ses actions consistent en des visites de monitoring sur la situation des droits de l'homme, le renforcement des capacités des agents de l'Etat et des membres des organisations de la société civile.

Pour le suivi de la situation des droits des personnes privées de liberté, des visites des lieux de détention sont régulièrement menées à Bangui et dans les préfectures de l'Ombella M'Poko et de la Lobaye. Le bureau de terrain a établi

et entretenu une bonne collaboration avec les autorités, judiciaires, sécuritaires et pénitentiaires, ce qui lui a facilité l'accès aux lieux de détention y compris les cellules de garde à vue. Dans le cadre de ce suivi, les préoccupations liées aux conditions de détention et à la situation judiciaire des détenus



Sensibilisation des nouvelles recrues des Forces armées centrafricaines (FACA) sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire au Camp Kassai | Photo UN/DDH/ Bureau de terrain Bangui

sont immédiatement discutées avec les autorités concernées afin de déterminer ensemble les mesures à prendre pour améliorer la situation.

Avec la Police des Nations-Unies et en collaboration avec les autorités militaires, pénitentiaires et sécuritaires, la Mission contribue au renforcement de capacités des forces de défense et de sécurité sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant. A titre illustratif, 30 formateurs des forces de sécurité intérieure ont bénéficié d'une activité de renforcement des capacités, sur les droits de l'homme liés aux élections à l'Ecole nationale de Police du 28 au 30 octobre. En outre, du 3 mai au 10 juin 2021, 652 policiers en fin de stage à l'Ecole nationale de Police ont été intensivement formés aux droits de l'homme y compris



Atelier de formation des forces de sécurité intérieure sur les droits de l'homme | Photo UN/DDH/ Bureau de terrain Bangui

les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant avant leur déploiement sur le terrain. Du 18 juin au 1er juillet 2021, 450 nouvelles recrues des FACA ont été sensibilisées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire au Camp Kassai avant leur déploiement sur le terrain.

Le bureau de terrain de Bangui apporte également son appui technique et financier à des organisations de la société civile, partenaires pour la réalisation d'activités de

promotion des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2020, elle a apporté son appui à trois organisations de la société civile pour l'organisation de sessions de formation sur les droits de l'homme au profit des membres de la société civile, des forces de sécurité intérieure et du personnel pénitentiaire pour une prise en compte des droits de l'Homme dans la réponse à la pandémie de Covid-19 dans les lieux de détention.

BAMBARI : RENFORCER LES CAPACITES DES INSTITUTIONS LOCALES DE PROTECTION DES CIVILS

Entre juin 2020 et juillet 2021, la MINUSCA a fourni une assistance technique et financière pour renforcer les capacités des institutions locales spécialisées dans la protection des civils et plus spécifiquement l'administration civile et sécuritaire locale de la Ouaka et la Basse Kotto en vue d'apporter des réponses aux violations des droits humains et aux violations du droit international humanitaire.



La culture au service de la promotion des droits de l'homme / Photo UN/DDH/ Bureau de terrain Bambari

Plusieurs activités de renforcement des capacités ciblant les membres du forum des droits de l'homme, la société civile, les leaders communautaires les Forces armées centrafricaines (FACA), les Forces de sécurité intérieure (FSI), les autorités locales et les groupes armés ont été organisés.

Au nombre des acquis, le Forum des droits de l'Homme de la Ouaka, dont le siège est à Bambari et qui possède une branche à Grimari a été créé. Il est opérationnel dans toute la Préfecture.

En décembre 2020, la MINUSCA, en collaboration avec le Forum, a organisé une série d'activités parmi lesquelles une sensibilisation populaire, une table ronde et un atelier de renforcement de capacités et de diverses rencontres, réunissant près de 500 participants, dont 131 femmes, tous

issus des organisations membres du Forum, des ONG féminines, la société civile et les leaders communautaires. Les thèmes abordés incluaient le droit international humanitaire et la protection civile, les droits de l'homme liés aux élections, la lutte contre les messages d'incitation à la haine et à la violence pendant la période électorale et la justice transitionnelle.

Au cours des mois de mai et juin 2021, 181 personnes dont 55 femmes ont été formés au suivi et à la prévention des violations des droits de l'homme.

Ces activités ont eu un impact significatif, car elles ont permis aux membres de la société civile d'être outillés sur la manière de prévenir et répondre aux violations des droits de l'homme.

BANGASSOU: VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES ET VULNÉRABLES À TRAVERS LE MBOMOU

En accord avec le mandat de protection et de promotion des droits de l'homme dans la préfecture du Mbomou, la MINUSCA a organisé plusieurs activités couvrant le chef-lieu, Bangassou, et ses 4 sous-préfectures ; Gambo, Ouango, Rafai et Bakouma.

La Mission a favorisé la mise en place d'un Forum des droits de l'homme composé d'une dizaine d'organisations de protection des droits de l'homme et d'organisations de la société civile. La création du Forum a permis la mise en place du réseau de points focaux des droits de l'homme permettant ainsi une meilleure protection des populations civiles et vulnérables dans le Mbomou. Ces initiatives ont permis d'obtenir et traiter un grand nombre d'alertes sur les violations des droits de l'homme tant à Bangassou que dans les sous-préfectures.

A travers le renforcement de capacités entre juin 2020 et juillet 2021, les populations ont été sensibilisées aux droits de l'homme en rapport avec les élections, le droit international humanitaire et les violences sexuelles liées au conflit grâce au renforcement des capacités des forces nationales de défense et de sécurité, des autorités locales, des leaders communautaires et religieux. Au total, 255 participants ont été au rendez-vous dont 86 femmes.

La MINUSCA a également organisé une série d'activités dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme (JIDDH) et de la journée Internationale de la femme (JIF). Ainsi, une sensibilisation sur la déclaration universelle des droits de l'homme a eu lieu dans la commune de Niakari réunissant près de 200 leaders

communautaires et autorités locales. De même 30 femmes ont été formées sur les violences sexuelles liées au conflit au cours d'un atelier dans le cadre de la célébration de la journée JIF. Des séances de sensibilisation de la population carcérale de la maison d'arrêt de Niakari ont également eu lieu en collaboration le Procureur de Bangassou.

LA SAVIEZ-VOUS ?

◇ Plus de 700 personnes, dont 300 femmes ont été formées et sensibilisées sur les droits de l'homme en rapport avec le processus électoral ;

◇ Cinq mécanismes d'alertes précoces adaptés ont été mis en place afin de diffuser des informations sur les violations des droits de l'homme en période électorale dans les localités de Bangassou, Ouango, Bakouma et Rafai.

◇ 45 points focaux ont été désignés parmi les participants les plus dynamiques pour travailler avec le bureau de terrain de la MINUSCA à Bangassou.

◇ 60 autorités locales, leaders communautaires, chefs de villages et de quartiers, ont été formés et impliqués dans les mécanismes d'alertes précoces.

RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DU FORUM LOCAL DES DROITS DE L'HOMME DE BIRAO

Le 16 décembre 2021, la DDH a organisé une cérémonie de remise officielle de matériels, d'équipements et de fournitures de bureau aux membres du Forum Local des droits de l'Homme (FLDH) à Birao, présidée par le préfet de la Vakaga et le sous-préfet de Birao.



■ Décembre 16, 2021 Remise des matériels et équipement par le préfet de la Vakaga et l'Officier des droits de l'Homme aux membres du FLDH/MINUSCA DDH

L'activité a regroupé plus de 150 participants, dont 85 femmes, parmi lesquels les autorités locales, les représentants de différentes Composantes de la MINUSCA et la population locale. Lors de cette cérémonie, le nouveau siège provisoire du FLDH entièrement innové sous fonds de la DDH de la MINUSCA a été inauguré, suivi de la remise de six ordinateurs portables, d'une imprimante, de deux panneaux solaires, d'un convertisseur et deux batteries, ainsi que des fournitures et équipement de bureau. Ce bon partenariat entre la MINUSCA et la société civile contribuera à améliorer les conditions de travail des membres du Forum et ainsi qu'à renforcer les liens avec les autorités locales et administratives en conformité avec la Résolution

2605 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le mandat de la DDH selon lequel la MINUSCA doit « Aider les autorités de la République centrafricaine à protéger et promouvoir les droits de l'homme et à prévenir les violations et les atteintes, et à renforcer les capacités des organisations de la société civile ».

« Ce Forum local des droits de l'homme est comme ce que j'appellerai un partenaire de mise en œuvre. Il va servir de relai pour la promotion des idéaux relatifs aux droits de l'homme. Ce Forum a suivi d'énormes formations de renforcement des capacités. Ils ne sont plus là où ils étaient il y a un an. Ils sont très bien organisés, ils sont capables de mettre en place un projet, de les budgétiser et d'aller vers les autres partenaires pour chercher des financements», selon Vikou Bessan, Chef du bureau de la MINUSCA à Birao.

LA SAVIEZ-VOUS ?

◇ Entre novembre 2020 et juillet 2021, 87 FSI (dont 1 femme) et 150 éléments des FACA ont été formés aux droits de l'homme, au droit international humanitaire, aux violences sexuelles liées au conflit et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés dans la préfecture de la Vakaga.

KAGA-BANDORO

LES ENSEIGNANTS COMME PARTENAIRES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME



Causerie éducative sur les droits de l'homme | Photo UN/DDH/ Bureau de terrain Kaga-Bandoro

Trente enseignants (30) du lycée polyvalent de Kaga-Bandoro, dont une femme, ont été sensibilisés, du 4 au 5 juin 2021, aux notions de base des droits de l'homme, de suivi et de documentation des violations et abus des droits de l'homme au cours d'un atelier de formation facilité par le bureau régional la MINUSCA.

Cette formation avait pour objectif principal d'outiller les participants sur des notions de base des droits de l'homme, des techniques de monitoring des violations et abus des droits de l'homme et la rédaction des rapports sur des violations/abus observés ou enquêtés.

Deux jours durant, les participants ont été outillés à la définition des droits de l'homme, les caractéristiques, le cadre juridique, les principes clés et catégories des droits de l'homme, les mécanismes de protection, les obligations de l'Etat, les notions de violation et abus des droits de l'homme, les techniques de monitoring des violations et abus des droits de l'homme et la rédaction des rapports des droits de l'homme.

Au sortir de cet atelier, est née une association de défense des droits de l'homme à l'initiative des participants. Celle-ci œuvrera en plein partenariat avec l'équipe des droits de l'homme de la MINUSCA.

OBO : APPUI AUX OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme dans la préfecture du Haut-Mbomou, la DDH a organisé, du 26 au 27 avril 2021, un atelier autour du thème « Intégrer la perspective droits de l'homme dans le travail des officiers de police judiciaire pour une meilleure protection des droits de l'homme dans le Haut-Mbomou ». Cet atelier s'est inscrit dans le cadre de renforcement des capacités des acteurs de la police et de la gendarmerie et dont le travail constitue un maillon essentiel dans la procédure judiciaire.

Le renforcement des capacités de ces acteurs clefs de la chaîne pénale est essentiel afin de garantir d'une part que les droits de toutes les personnes confrontées à la justice pénale soient respectés, et d'autre part que les enquêtes et dossiers aient les meilleures chances d'aboutir de manière favorable pour les victimes, qui souhaitent obtenir justice. En effet, des règles précises de droit international et de droit centrafricain encadrent la procédure que doivent appliquer les officiers de police judiciaire, et ce dans l'objectif de préserver les droits de chacun et faire la

lumière sur les faits.

La rencontre a permis aux participants d'améliorer, entre autres, leurs connaissances sur l'intégration de la perspective droits de l'homme dans leur travail et d'être sensibilisés sur les expériences développées dans d'autres circonscriptions administratives du pays afin de leur permettre de disposer d'informations pertinentes et de mener des réflexions plus approfondies sur les différentes actions à entreprendre pour accompagner le processus dans la préfecture du Haut-Mbomou.



□ Renforcement des capacités des Forces de sécurité intérieure en matière des Droits de l'homme à Obo /Photo MINUSCA

BANGUI

ECHANGE ENTRE LA REPRESENTANTE SPECIALE ADJOINTE DU SECRETAIRE GENERAL ET LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

La DDH a organisé et facilité un dialogue interactif entre la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (RSSG), Lizbeth Cullity, et les défenseurs des droits de l'Homme composés d'organisations de la société civile (OSC) et les partenaires de la DDH, dans la mise en œuvre d'activités de droits humains. Le dialogue avait pour but de faire entendre la voix des défenseurs des droits de l'homme ; et l'échange avec les dirigeants de la Mission leur ont permis de s'exprimer ouvertement et clairement sur les questions relatives aux droits de l'homme et sur la manière d'élargir l'espace civique menacé par les tentatives de restriction de la liberté d'expression et le conflit. La RSSG a salué et encouragé les efforts déployés par les acteurs locaux pour garantir que les droits humains sont protégés et respectés dans le contexte d'un environnement difficile. Elle a exhorté les participants à s'impliquer activement dans la résolution des problèmes communautaires, notamment l'accès aux services de base, tout en dénonçant les violations et les abus. Elle les a encouragés à travailler en unité et en réseau afin d'avoir un plus grand impact dans leurs activités, en plus de travailler



avec d'autres parties prenantes, y compris les autorités qui ont la responsabilité première de la promotion et de la protection des droits humains. Les défenseurs des droits humains ont salué la réunion et, en plus de leurs réalisations, ils ont souligné des problèmes clés, notamment les défis auxquels ils sont confrontés, tels que les menaces, la violence et la réduction des discussions dans la sphère publique

en raison du conflit. Ils ont demandé à la MINUSCA de les soutenir également dans leur plaidoyer pour l'adoption d'un cadre juridique pour protéger les défenseurs des droits humains. La DDH continuera à travailler avec les organisations en conséquence et examinera un soutien supplémentaire dans le cadre des activités programmatiques relatives aux droits de l'homme afin de maximiser l'impact de leur travail.

EN BREF

En vue de promouvoir le mandat de la MINUSCA et de la mission du Forum local des droits de l'homme (FLDH) mis en place à Paoua, la Mission a organisé un atelier au profit de 41 personnes, dont 12 femmes, issus de 27 ONG des droits de l'homme, organisations de la société civile, autorités administratives, judiciaires, militaires et policières.

3 QUESTIONS AU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)



A quoi pourrait-on résumer les enjeux actuels en termes de bonne gouvernance en République centrafricaine ?

HABG Les enjeux et les défis actuels de la bonne gouvernance en Centrafrique sont pour l'essentiel la lutte contre la corruption à travers l'élaboration par la HABG d'avant-projets de loi anti-corruption et sur la déclaration de patrimoine, qui ont été transmis à l'Assemblée nationale pour examen et adoption lors de la prochaine session ordinaire. A cela s'ajoutent la mise en œuvre de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et la réforme de la Loi organique de la HABG à travers l'intégration du Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) à la HABG et la création en son sein d'un pôle anti-corruption, constitué d'officiers de police judiciaire et de magistrats spécialisés directement mis à sa disposition.

En quoi consistent les actions menées par le gouvernement via votre institution pour lutter efficacement contre la corruption ?

Les actions menées par la HABG pour lutter contre la corruption sont focalisées d'abord sur

une large sensibilisation du public sur les méfaits de la corruption au niveau étatique à travers l'organisation le 9 décembre de chaque année, de la Journée internationale de lutte contre la corruption avec l'appui technique et financier des partenaires et l'élaboration d'un avant-projet de loi anti-corruption. Il y a également le traitement de plusieurs enquêtes ayant abouti à des plaintes auprès du Parquet général, des cas de malversations financières ou détournement de deniers publics, sans oublier les multiples appels de l'attention des pouvoirs publics sur les cas de mal gouvernance en général.

Comment s'illustre le partenariat MINUSCA-HABG ?

La collaboration de la HABG avec la MINUSCA, à travers sa Division des droits de l'homme, est une collaboration très cordiale, franche, sincère et très appréciable. La DDH n'a ménagé aucun effort pour appuyer techniquement et financièrement la HABG à la réalisation de ses activités. Il convient aussi de noter que la MINUSCA a aidé la HABG à renforcer ses capacités à travers des ateliers portant sur des thématiques d'actualité.

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES : QUELQUES REALISATIONS ENTRE JUIN 2020 ET JUILLET 2021

Depuis la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR-RCA), les femmes ont été présentées et ont joué un rôle important dans les mécanismes de mise en œuvre dudit accord, non seulement au niveau national mais aussi préfectoral.

- Dans le cadre des recommandations contenues dans l'APPR-RCA sur les questions de laïcité, de citoyenneté, d'inclusivité et de protection des minorités, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHFL), conjointement avec le Conseil national de la médiation, a rédigé un rapport avec des recommandations. Ledit rapport avait été remis au Président de la République, suivi d'un projet de budget.

- Lors du récent processus électoral en RCA, une série d'ateliers de formation et de sensibilisation sur les droits et devoirs des citoyens en période électorale a été organisée au profit des membres de la société civile, leaders des partis politiques, étudiants et leaders communautaires. Un atelier de renforcement des capacités des membres et cadres de la CNDHFL s'est également tenu sur le thème « Droit international des droits de l'homme et Politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme ».

- Du 27 mai au 17 juin 2021, la CNDHFL a organisé une mission de suivi des lieux de détention aux maisons

d'arrêt de Ngaragba, du Camp De Roux et de Bimbo. Ladite mission s'est poursuivie auprès des unités de police judiciaire (commissariat central, les commissariats des 1^e, 2^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements de Bangui), de l'Office central de répression du banditisme (OCRB), ainsi que des brigades de gendarmerie.

- Président de la Commission des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHFL)

« En ce qui concerne les relations entre la CNDHFL et la MINUSCA, il y a lieu ici de reconnaître que la DDH est le premier partenaire technique et financier. Cette dernière a beaucoup fait pour aider à la mise en place de la CNDHFL, ainsi que son opérationnalisation. La DDH/MINUSCA a financé la plupart des activités de promotion et de protection des droits de l'homme réalisées par la CNDHFL. »

Source : CNDHFL

LA SAVIEZ-VOUS ?

La CNDHFL a compétence sur toute l'étendue du territoire. Cependant, presque 99% de ses activités ne se font qu'à Bangui et ses environs.

PREPARATION ET CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME LE 10 DECEMBRE 2021



Décembre 10, 2021 Celebration de la Journée internationale des droits de l'Homme à Berberati/MINUSCA DDH

La DDH a organisé des activités de sensibilisation aux droits humains à travers la République centrafricaine avec la participation d'au moins 1,077 personnes, dont au moins 652 femmes pour commémorer la Journée internationale des droits de l'Homme et le 73^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Afin de minimiser les risques de contamination à la COVID-19 et ainsi améliorer la participation des citoyens, la DDH a partagé des masques aux participants et encourager le respect des mesures barrières contre la pandémie. Le 06 décembre en prélude à cette journée, la DDH a parrainé une séance de sensibilisation sur la DUDH présidé par une ONG locale Centre d'Accès au Droit et à la Justice (CADJ) à la

Mairie du 2^e arrondissement de Bangui en présence de 34 femmes et 16 hommes. Les 07 et 08 décembre, la DDH a organisé une table ronde sur la promotion de l'espace civique et la protection des défenseurs des droits humains avec une large participation des défenseurs des droits humains et d'autorités locales (26 femmes et 20 hommes) des 10 arrondissements de Bangui au stade des 20,000 places. Le 10 décembre 2021, la DDH a organisé conjointement des activités de défense des droits de l'Homme à Bangui, auxquelles ont participé 100 personnes, dont 42 femmes par lesquelles un match de football et un sketch présenté par un groupe théâtral populaire. La veille, la DDH avait organisé des causeries sur les droits de l'Homme avec 100 filles du Lycée Marie Jeanne Caron sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les éduquant ainsi aux

sujets sur les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC). Conjointement avec ONU Femmes et une ONG locale, la DDH a sensibilisé les détenues de la prison pour femmes de Bimbo (Bangui) au respect de leurs droits à la nutrition et à la santé. Cette activité a été organisée par UNWOMEN pour clôturer les 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes et la Journée internationale des droits de l'Homme. Il a été rappelé aux bénéficiaires leur droit d'exiger de meilleures conditions de détention et la protection de leurs droits à la dignité, d'être à l'abri des VSLC et des mauvais traitements pendant leur détention. L'équipe en a profité pour recueillir les doléances de certains détenus sur leur situation de détention notamment les longs délais de détention sans aucun suivi de la part des autorités judiciaires, et les détentions provisoires souvent



■ Décembre 10, 2021 Célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme à Berberati/MINUSCA DDH

prolongées, faisant souvent objet de suivis de la part de la DDH auprès des autorités judiciaires et administratives selon son mandat.

À Bria, la Journée a commencé par une marche pacifique du carrefour de l'hôpital général à l'hôtel de ville, avec la participation de 227 personnes dont 149 femmes du Forum des droits de l'homme, celles de l'Organisation des femmes centrafricaines (OFCA) et celles de la Force de la MINUSCA. La marche a été suivie d'un mot de bienvenue du maire de Bria, de la lecture des allocutions du Haut-Commissaire et du Secrétaire général des Nations Unies, des discours du chef de de Bureau de la MINUSCA à Bria et du préfet par intérim de la Haute-Kotto. Ensuite s'en est suivi des activités culturelles - danse traditionnelle et sketch. Le théâtre était présenté sous le thème de la Journée, « Tous humains, tous égaux - pour un monde meilleur, plus juste et plus vert ».

À Birao, la DDH a organisé des activités sur les droits de l'Homme à l'intention de 440 personnes dont 250 femmes. Présidées par le maire de Birao, ces activités comprenaient du théâtre, du plaidoyer et la distribution de matériel promotionnel sur les droits de l'Homme.



■ 10 décembre 2021, célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme à Birao/MINUSCA DDH

À Kaga Bandoro, la DDH a réuni 25 femmes chrétiennes et musulmanes pour une marche pacifique menée par la présidente de la société civile. Les activités de cette Journée ont commencé au Lycée Polyvalent et ont rassemblé 250 personnes, dont 19 femmes. Plusieurs activités ont été organisées dont, notamment, du théâtre, deux matchs de football avec des équipes féminines et masculines et la remise des trophées aux vainqueurs. La DDH a aussi facilité un atelier de deux heures sur le caractère civil des sites de déplacés internes et

le respect des droits humains de ces derniers.

À Bouar, les activités sur la Journée ont vu une participation importante des femmes. Sur les 150 participants, 122 étaient des femmes qui ont bénéficié des sensibilisations sur la non-discrimination et les VSLC, faites par la troupe locale de théâtre dans un sketch et la Présidente Sous-préfectorale de l'OFCA des femmes de la préfecture de la Nana-Mambéré.



minuscafocus

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE LA MINUSCA

*Choisissez d'être bien informé(e)
sur les activités de la MINUSCA et
accédez à tous les articles en illimité*



POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE
<https://minusca.unmissions.org/>

minusca en action

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE LA MINUSCA

*Choisissez d'être bien informé(e)
sur les activités de la MINUSCA et
accédez à tous les articles en illimité*



POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE
<https://minusca.unmissions.org/>